

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	513

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L 352/9
- VU** le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture - JOUE 28/06/2014 L 190/45
- VU** la communication de la commission européenne relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, JO C 14 du 19.1.2008,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1511-7, L 1611-4, L 4221-1 et suivants et R.1511-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe)
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la circulaire n° 5565/SG du Premier ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière,

- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

à Initiative Anjou une subvention de 96 000 € sur un montant subventionnable de 400 000 € TTC,

ATTRIBUE

à Initiative Mayenne une subvention de 65 000 €, sur un montant subventionnable de 275 470 € TTC,

ATTRIBUE

à Initiative Sarthe une subvention de 104 000 € sur un montant subventionnable de 497 847 € TTC,

ATTRIBUE

à Initiative Loire Atlantique Sud une subvention de 10 000 € sur un montant subventionnable de 115 050 € TTC,

ATTRIBUE

à Initiative Vendée Bocage une subvention de 25 000 € sur un montant subventionnable de 229 009 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 300 000 € correspondante,

APPROUVE

les termes des conventions correspondantes présentée en 1.1 annexe 1 à 5,

AUTORISE

la Présidente à les signer.

ATTRIBUE

une subvention de 11 000 € sur un montant subventionnable de 22 600 € TTC à l'Association pour les Jeunes, les Entrepreneurs et l'Emploi (AJEE) au titre de son programme d'actions en faveur des micro-entrepreneurs vers le déploiement de leur activité par la création d'emplois

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à la signer

ATTRIBUE

une subvention de 11 424 € sur un montant subventionnable de 146 273 € TTC à l'Association 60 000 rebonds au titre de plan d'actions 2022

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à la signer

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention relative au plan d'actions de la CPME sur la cession d'entreprise présentée en 1.1 annexe 8,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

APPROUVE

la modification du montant subventionnable d'un montant de 154 000 € TTC pour la subvention de 40 000 €, attribuée à Réseau Entreprendre Pays de la Loire au titre de son plan d'action 2022 lors de la Commission permanente du 6 mai 2022.

APPROUVE

les termes de la convention de partenariat entre la Région et Pornic l'Agglo Pays de Retz (44), Challans Gois Communauté (85,) Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (85,) Communauté de Communes Vie et Boulogne (85), la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (85) et la Communauté de communes de La Châtaigneraie (85), Communauté de communes du Pays Sabolien (72) (1.2 annexe 1 à 7) en matière de création-reprise.

AUTORISE

la présidente à les signer.

ATTRIBUE

une subvention de 100 000 € sur un montant subventionnable de 200 000 € TTC à l'association Initiative Mayenne pour réabonder son fonds de prêts d'honneur développement

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer

APPROUVEO

les termes de la convention modificative à la convention relative à l'abondement du fonds de prêts d'honneur de Réseau entreprendre Sarthe présenté en annexe 2.1 annexe 2

AUTORISE

la Présidente à la signer

AFFECTE

une dotation complémentaire d'autorisations d'engagement d'un montant de 150 000 € sur le dossier père du dispositif « Pays de la Loire prime création » N° 2022_02480.

AFFECTE

une autorisation d'engagement (AE) supplémentaire de 1 209 000 € à l'opération N° 20D06646. Cette opération d'un montant initial de 1 961 000 € est ainsi portée à 3 170 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs